

pour un poste à plein temps vacant de

Salarié(e) à tâche manuelle

Carrière H3 de la convention collective de travail

pour les besoins du

Service de régie communal – équipe jardinage

Profil :

- savoir travailler de façon responsable et de manière autonome
- être flexible au niveau de l'horaire de travail

Conditions requises :

- jouir des droits civils et politiques,
- offrir les garanties de moralité requises,
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique et psychique requises pour l'exercice de la tâche,
- satisfaire aux conditions d'études et de formation professionnelle requises :

Les candidat(e)s aux emplois de la carrière H3 doivent avoir obtenu le diplôme d'aptitude professionnelle en tant que pépiniériste-paysagiste ou présenter une attestation portant sur des études reconnues équivalentes ou une copie de la décision de reconnaissance de leur équivalence

- avoir une connaissance adaptée au niveau de carrière des trois langues administratives, telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues,
- être détenteur/trice du permis de conduire B

Service / département :

Le futur titulaire sera affecté au service de régie communal, équipe jardinage

Statut et carrière :

Le futur titulaire sera engagé sous le statut du salarié à tâche manuelle, carrière H3, conformément aux dispositions de la convention collective de travail pour les salarié(e)s de la commune de Strassen.

Degré d'occupation :

100% correspondant à 40 heures hebdomadaires à prester selon l'horaire en vigueur. L'horaire peut varier en fonction des besoins du service.

Missions :

- travaux d'entretien et d'aménagement des aires de verdure communales, parcs et places publiques ;
- taille et coupe d'arbres et haies ;
- remplacement du chef d'équipe jardinage en cas d'absence ;
- manipuler les machines et véhicules du parc automobile communal ;
- exécuter toute mission relative aux besoins de l'équipe jardinage ;
- exécution de tous les travaux quelconques pouvant incomber au service de régie communal ;
- participation aux permanences techniques et au service d'hiver ;

Rémunération :

La rémunération se fera sur base de la convention collective, carrière H3.

A titre indicatif, le salaire minimal de départ brut serait pour 05/2022 de 4.134,05 € au NI 877,01. S'y ajoutera le cas échéant l'allocation de famille (29 PI).

Date prévue d'entrée en service :

Dès que possible, après la nomination par le collège échevinal et l'approbation par l'autorité de tutelle.

Pièces à joindre obligatoirement :

- 1) une copie de la carte d'identité ou du passeport
- 2) un extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois à la date de la présentation de la demande
- 3) une copie du (des) diplôme(s), certificat(s) et/ ou attestation(s) requis pour la formation exigée
- 4) une notice biographique certifiée sincère et mentionnant de façon détaillée notamment la formation scolaire et l'expérience professionnelle acquise antérieurement par le candidat

Délai de remise des candidatures :

Vendredi, 10 juin 2022 au plus tard

Contact :

Administration communale de Strassen : Adresse postale : B.P. 22, L-8041 Strassen ;
Adresse : 1, place Grande-Duchesse Charlotte
Tél. : 31 02 62 1
Site internet : www.strassen.lu

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Matricule :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. : E-mail :

déclare par la présente avoir pris connaissance de ce qui précède et m'engage, en cas d'engagement, à m'y conformer.

Signature :